

Procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 4 juin 2018.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 20/18 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 (*M. Frédy Stoll, 1^{er} membre*).
6. Autres informations de la Municipalité.
7. Interventions individuelles et divers.

1. Appel

A l'appel, 18 membres sur 25 sont présents. Mmes Orlita Lefebvre, Elisa Mira, Sandra Van Olmen Ray et M. Jean-Marie Dahinden sont excusés. Mmes Vanessa Hautier, Fabienne Steiner et M. Cyril Jeanneret sont absents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Président

M. Jean-Marc Cochet a trois communications à nous faire :

- Rappel de la séance d'information organisée par la Municipalité le jeudi 22 novembre, concernant l'aménagement du territoire en général et le PPA de Charnard.
- Reçu 2 courriers de M. Marc-Olivier Burdet, une question et un vœu, qui seront traités au point 7 dans les « interventions individuelles et divers ».
- Enfin, il remercie la commission de gestion pour son dépôt de rapport dans les temps et dans sa boîte aux lettres.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic, M. Frédéric Rohner nous fait part de plusieurs communications :

- Nous avons enfin pu obtenir le balisage de 3 passages piétons dans la zone de la Brinaz. Cela a été possible en raison de l'utilisation de l'arrêt de la Brinaz par les cars postaux de lignes pour le transport des élèves. Un aménagement d'une place sécurisée avec des portes-vélos a été créé afin d'être à même de recevoir une capacité importante d'écopistes. Des patrouilleurs scolaires sont également présents aux heures de pointe pour faire traverser les enfants. Une séance d'information pour les parents a eu lieu à la rentrée scolaire.
- Suite à l'échange de terrains concernant la correction du canal de la Brinaz (préavis 14/17), les dernières oppositions sont en passe d'être levées et les travaux pourront commencer après la réception des appels d'offres.
- Swisscom est en train de creuser à plusieurs endroits dans le village pour l'installation de la fibre optique. La Municipalité n'a pour l'instant pas d'information officielle, mais en principe, en fin d'année ce devrait être opérationnel. Swisscom ne manquera certainement pas d'informer la population.

- *M. Pierre-Alain Lunardi* a trois informations à nous communiquer :
 - Règlement général de police : après la deuxième lecture par la Municipalité, ce règlement partira au Canton pour la validité de son contenu, et un préavis sera en mesure d'être présenté en 2019.
 - Pompiers : lors de la dernière assemblée intercommunale, le budget 2019 a été validé. En 2020, il faudra s'attendre à une augmentation significative de 10%, représentant Fr. 4.-- par habitant, en raison de l'ouverture d'une caserne à Grandson et à Yverdon.
 - Protection civile : la crise est terminée. La commission de gestion a rapporté lors du dernier conseil intercommunal, suite au départ du remplaçant du commandant ; les conclusions de ce rapport citaient que le comité de direction avait parfaitement respecté les droits cantonaux et fédéraux en matière de droit du travail et proposait, 1°: d'engager un chef d'instruction, 2°: de travailler le lien hiérarchique entre la milice et les professionnels, 3° : de donner les moyens au commandant pour la mission de relation publique qui lui incombe, et 4° : que le Codir travaille dans une plus grande clarté.

5. Préavis 20/18 concernant l'arrêté d'imposition 2019

M. Frédy Stoll lit le rapport de la commission composée de Mmes et MM. Sandra Van Olmen Ray, Elisa Mira, Pierre-Yves Juillerat et lui-même. Dans ses conclusions, la commission unanime, recommande d'accepter le préavis tel que présenté avec un taux de 65% de l'impôt cantonal de base. La discussion est ensuite ouverte point par point et celle-ci n'étant pas utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 : L'arrêté d'imposition 2019 est modifié comme suit :
Point 10 : L'impôt sur les divertissements de 5% est supprimé

Article 2 : Les autres points de l'arrêté d'imposition 2018 sont reconduits pour l'année 2019 sans modification

est adopté à l'unanimité.

6. Autres informations de la Municipalité

Il n'y en a pas.

7. Interventions individuelles et divers

- *M. Marc-Olivier Burdet* a une question et un vœu à l'adresse de la Municipalité ; il commence par nous lire sa question :

« QUESTION A LA MUNICIPALITE PROBLEMATIQUE DE LA POLLUTION LUMINEUSE PAR L'ECLAIRAGE PUBLIC

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les municipaux,
L'Éclairage public a pour vocation prioritaire d'améliorer la sécurité nocturne des biens et des personnes, accessoirement de mettre en valeur des bâtiments particuliers ou des œuvres d'art.*

Le développement des néons dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, puis l'apparition des ampoules halogènes à la fin de celui-ci a conduit de nombreuses collectivités à mettre en place des équipements qui, s'ils répondaient aux exigences mentionnées en introduction, ajoutaient de multiples effets indésirables, ne dit-on pas que le mieux est l'ennemi du bien.

Ainsi des études ont démontré des effets tout à fait inattendus sur l'homme tels que troubles du sommeil par l'éclairage des façades des bâtiments avec la lumière qui s'échappe de luminaires mal conçus, augmentation de la vitesse des véhicules, perturbation sensible de la faune, même les insectes pollinisateurs !

Ce constat m'amène à la question suivante : l'éclairage actuel du village recourt à des ampoules de type halogène dont la température de couleur est particulière et dont les verres de protection arrondis diffusent un éclairage bien au-delà de la chaussée, contre les bâtiments.

Ayant constaté que quelques luminaires ont été remplacés par des modèles à LED plus économiques et avec une diffusion plus centrée sur la chaussée, je souhaite savoir quelle est la stratégie de la Municipalité dans ce domaine. Ces changements sont-ils concluants ? Si oui, l'ensemble des luminaires vont-ils être remplacés et dans quel délai ?

*Je remercie la Municipalité pour sa réponse à cette question.
Montagny, le 15 octobre 2018 »*

- Le Municipal *M. Eric Stoll*, nous informe que les 2 ou 3 lampadaires à LED posés au chemin des Haies, ont une lumière trop blanche et qu'il a fallu effectuer des réglages. Ces dernières années, la technologie a évolué et des progrès ont été faits avec une lumière plus chaude. L'idée est de pouvoir comparer les éclairages dans différentes communes, afin de choisir au mieux ce que nous pourrions adapter chez nous. Le Syndic *M. Frédéric Rohner*, précise que le souhait de la Municipalité est de s'appuyer sur l'avancée technologique de ces dernières années ainsi que des prix à la baisse, et espère pouvoir présenter un projet de changement d'éclairage dans le bourg pour l'année prochaine.

- *M. Marc-Olivier Burdet* nous lit ensuite son vœu à l'adresse de la Municipalité :

**« VŒU A L'ADRESSE DE LA MUNICIPALITE
MISE A DISPOSITION DE BANCS A L'INTERIEUR DU VILLAGE ET DANS SON
POURTOUR**

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les municipaux,*

Georges Brassens disait que les bancs publics étaient faits « pour accueillir quelques temps les amours débutants ». Ce n'est hélas plus vrai, aujourd'hui la jeunesse échange ses déclarations par facebook, twitter, Instagram et snapchat ! Reste donc les séniors, dont je n'ose d'ailleurs dire les qualificatifs utilisés par Brassens, pour eux je préfère le célèbre poème de Charles-Ferdinand Ramuz, « Viens t'asseoir à côté de moi sur le banc devant la maison, ... ».

Car il y a une réalité que chacun doit un jour affronter, la jeunesse n'est pas éternelle. Ainsi, je suis, comme il est d'usage de dire, un « heureux retraité », dont la mobilité m'autorise à faire du sport, me promener à mon gré. Me promener justement, désormais j'arpente souvent les rues du village alors qu'auparavant je ne le traversais qu'en voiture. Cela m'amène à un constat, les bancs à l'intérieur du village sont rares. Un jour peut-être serais-je heureux de pouvoir traverser le village avec quelques haltes bienvenues, près d'un arbre, devant le bâtiment communal, une fontaine, vers un point de vue, etc. Ne serait-il pas intéressant de permettre aux personnes dont la mobilité se réduit de faire une pause dans leurs déplacements? Et sur un vrai banc, pas une plaque de béton, le bord d'un mur ou celui d'une fontaine.

Par ailleurs, pas besoin d'être retraité pour avoir envie de s'asseoir sur un banc, je pense par exemple aux mamans avec leurs jeunes enfants, aux rencontres de fin de journée à la fin du travail, une petite ambiance du sud pourquoi pas !

Je souhaiterais donc que la Municipalité procède à une analyse des possibilités d'implantation de bancs à l'intérieur du village et dans son pourtour, et qu'il plaise aux Conseillers de soutenir cette démarche.

*Je remercie la Municipalité pour la prise en compte de ce vœu.
Montagny, le 15 octobre 2018 »*

- En préambule, le Syndic *M. Frédéric Rohner* lui répond que la Municipalité ne met en tout cas pas les séniors de la commune au banc de la société ! Elle prend bonne note de

la proposition, un montant sera prévu au budget, et de nouveaux bancs publics seront installés à divers endroits de la commune l'année prochaine.

- *M. Frédy Stoll* nous informe qu'après être entré au Conseil général à l'âge de 25 ans, été Municipal une douzaine d'années ainsi que Député, il a repris du service comme Conseiller communal jusqu'à ce soir, et ce soir, c'est la séparation ! En effet, à la fin de l'année il quittera définitivement la commune et ne souhaite de ce fait pas traiter la suite des comptes pour 2019, sachant qu'il habitera ailleurs. Ce soir est donc sa dernière séance comme Conseiller et nous prie de prendre note de sa démission.

Suite à cette déclaration, M. Frédy Stoll est chaleureusement applaudi et remercié pour tout ce qu'il a apporté tout au long de ces années à Montagny !

- Concernant AggloY, *Mme Corinne Baltar* souhaiterait que la délégation du conseil puisse rapporter devant celui-ci pour nous tenir informés.

Le Syndic soutient bien entendu cette démarche et profite de nous faire un compte rendu d'une dernière séance qu'il a lui même rapportée devant la Municipalité.

Suite aux informations reçues par le Syndic, *M. Marc-Olivier Burdet* également délégué à la commission consultative pour le Conseil, relève que les informations reçues par la commission sont relativement « restrictives » par rapport aux informations que vient de nous donner M. Rohner. La commission veut volontiers relater ce qui se dit dans ces séances, mais il y a un sentiment de malaise, car entre l'information dont la commission bénéficie et l'information dont les principaux acteurs d'AggloY a connaissance, il y a un écart relativement important !

Le Président *M. Jean-Marc Cochet*, prend note de la proposition de Mme Baltar de mettre à l'ordre du jour des prochains Conseils, les informations que la commission consultative AggloY auront à nous communiquer. Celles-ci pourront être complétées par le Syndic, M. Rohner.

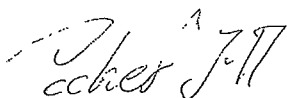
Il serait également intéressant que les délégués des autres commissions nommées par le Conseil, rapportent de temps en temps devant celui-ci.

- *Mme Corinne Baltar* aimerait encore savoir ce qu'il en est du projet de construction des 18 logements prévus à la route des Plantaz - chemin des Vesins. *M. Jean-François Ballif* Municipal en charge de la police des constructions, nous informe que ce projet a été re-dimensionné à la baisse et sera bientôt mis à l'enquête publique.

- *M. Philippe Meylan* a appris que la commune de Valeyres-sous-Montagny avait été approchée pour une étude régionale d'irrigation d'amenée d'eau du lac pour l'agriculture et autre. Valeyres s'étant inscrite pour cette étude, il aimerait savoir si Montagny avait également été approchée pour participer à ce projet. Par la voix de son syndic, la Municipalité répond qu'elle n'a pas été approchée et n'est pas au courant d'un tel projet !

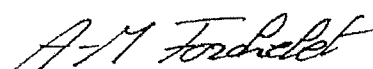
La parole n'étant plus utilisée, le Président clôt la séance à 21h05 en invitant l'assemblée au traditionnel apéritif.

Le Président



Jean-Marc Cochet

La Secrétaire



Anne-Marie Forchelet